

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 28 Septembre 1847.

No. 5.

NOUVELLES

APPORTEES PAR LA DERNIÈRE MALLE.

RÉSUMÉ DES JOURNAUX ANGLAIS.

Le *Times* par rapport à l'Irlande, pense que l'agitation du *repeal* disparaît, et qu'avant peu il n'en restera aucune trace; que ce qu'il faut au peuple Irlandais, c'est le travail et l'industrie, et qu'on ne peut attribuer qu'à sa pauvreté et à son ignorance le prestige produit par les jongleries d'O'Connell. Parmi les nouveaux membres du parlement, élus en Irlande, le *Times* cite M. McNaughten et H. Moore. Le premier repousse entièrement le *repeal*. Le second pense que le moment n'est point opportun pour s'en occuper. Il faut avant tout, dit-il, que nous sortions de l'état de misère où nous nous trouvons. Nous aurons besoin d'argent, il faudra faire des emprunts, ne tuons pas la poule qui pond les œufs d'or. Le *Times* espère que cette parole n'est pas l'expression exacte de la pensée de M. H. Moore, mais un moyen approprié à l'intelligence de ses auditeurs pour les disposer à la paix, au travail et par suite à l'abandon du *repeal*.

Ce qui se passe en Espagne paraît incroyable au *Times*. Après avoir mis en usage toute sorte de moyens, dit-il, pour faire consentir la malheureuse Isabelle à un mariage auquel elle répugnait, après l'avoir poussée dans une mauvaise voie, on l'y abandonne. Privée d'amis, de conseil, de direction, l'infortunée reine en est arrivée à prendre sa position en horreur, elle veut abdiquer. On l'encourage dans cette pensée en flattant ses rêves de liberté, et l'on se prépare à donner la couronne à sa sœur de Montpensier. Mais ce n'est pas l'abdication, ajoute ce journal, qui peut apporter aucun remède à ce mal. Le divorce est la seule réparation qu'on puisse offrir à Isabelle pour tous les maux amenés par son mariage.

Le *Times* nous dit que les Autrichiens sont entrés à Ferrare, et qu'ils n'avaient aucun droit de le faire. Le cardinal Ferreri a protesté. Le Pape a approuvé sa protestation, mais il n'est pas en mesure de repousser la force par la force. Le *Times* s'engage à s'adresser à l'Angleterre comme à la seule puissance qui puisse lui venir en aide d'une manière efficace. Elle peut le faire facilement, dit-il, et en peu de frais. Les abords du Tibre ne sont pas plus accessibles que ceux du Tage. Mais avant tout, il faut que des relations diplomatiques s'établissent entre les deux cours. C'est au Pape à faire les avances; qu'il laisse de côté les anciennes querelles il trouvera l'Angleterre tout prête à le soutenir.

La faillite du gouverneur de la Banque, dit le *Morning Chronicle*, a été l'occasion de bien des plaintes sur la manière dont sont choisis les administrateurs de cet établissement. Cet événement n'est pas le premier de ce genre, et montre combien il y a d'inconvénients à charger d'intérêts aussi graves des personnes qui par leur position peuvent se trouver embarrassées dans leurs propres affaires. Il serait à désirer, ajoute le *Morning Chronicle*, que la direction de la Banque fût une fonction permanente, remise aux mains d'un gouverneur qui s'en occupât exclusivement. Il faudrait aussi que ce gouverneur ne fût pas seulement un commerçant, mais un homme politique. La Banque exerce une influence immense sur le commerce; elle ne devrait pas avoir des besoins du moment seulement, sa vue devrait s'étendre plus loin, prévoir les éventualités, s'y préparer et les modifier. C'était d'elle que devaient partir les premiers avertissements du danger que présentait au commerce la trop grande masse de capitaux engagés dans les chemins de fer et de la gêne qui devait résulter de l'or qu'on faisait sortir du pays, en trop grande quantité, pour l'achat de blés à l'étranger.

L'organisation de la Banque de France, quoique laissant beaucoup à désirer, selon le *Morning Chronicle*, mérite cependant d'être examinée. Cet examen pourrait être utile aux ministres d'Angleterre qui rendraient un service réel à l'état en réformant cette administration importante.

Les réflexions du *Morning Chronicle* sur l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, portent sur un autre point que celle du *Times*.

L'entrée des Autrichiens dans Ferrare, dit-il, est un fait tout aussi important, s'il ne l'est davantage, que l'attentat contre la liberté de Cracovie, qui a fait tant de bruit; elle porte une atteinte tout aussi forte aux traités de Vienne, et par la position de l'Italie, elle peut ébranler bien plus fortement l'équilibre européen.

L'Italie est un pays, ajoute le *Morning Chronicle*, où l'influence de l'Autriche et de la France doit être égale. La conduite du gouvernement français dans cette circonstance est inconcevable. En 1831, lorsque les Autrichiens, sur l'invitation de Grégoire XVI, voulurent envahir Ancône, la France y mit opposition. Aujourd'hui, qu'ils commettent un acte semblable contre la volonté du Pape et de l'Italie entière, la France laisse faire; elle abdique ses droits pour lesquels elle a versé tant de sang, elle se tait, elle dévore en silence son affront.

Le *Morning Post* prend acte de tout ce qui se passe pour faire le procès des ministres et du *free-trade*.

La faillite de gouverneur de la Banque, dit-il, nous reporte sur la nullité des arguments avancés en faveur du nouveau système monétaire. Un nombre infini de faillites se déclare en ce moment; elles sont amenées par les spéculations sur les grains, et n'auraient pas eu lieu sans les difficultés d'argent, apportées par la Banque. Ces difficultés, disaient les partisans du nouveau système devant avoir pour résultat d'arrêter les spéculations et de prévenir les embarras. L'impuissance de la Banque à prévoir et par conséquent à prévenir les embarras, n'est-elle pas prouvée par l'exemple du gouvernement qui, ayant à sa disposition tous les renseignements possibles, n'en a pas moins été victime de ces spéculations?

Le prix des céréales a baissé de moitié presque subitement. C'est, dit le *Morning Post*, un effet du *free-trade* tout opposé à celui qu'avait annoncé M. Cobden, qui assurait qu'au moyen du libre échange, on n'avait point à craindre ces grandes variations de prix, toujours si malheureuses pour le commerce.

Le *free-trade*, dit encore le *Morning Chronicle*, a porté le

plus grand préjudice à tous les propriétaires anglais, s'occupant de la culture du sucre, et de plus cette mesure favorise les colonies où l'esclavage est encore permis. Le sucre, cultivé par les esclaves, est à meilleur marché; on le paye £7 de moins par tonne, mais le faible avantage que trouveront les commerçants de Manchester, berceau du *free-trade*, à payer leur sucre un peu moins cher, ne sera pas de longue durée, et sera compensé et bien au-delà par la ruine des cultivateurs et les faillites des marchands.

RÉSUMÉ DES JOURNAUX FRANÇAIS.

Le *Journal des Débats* défend le gouvernement contre l'esprit de parti qui voudrait faire remonter jusqu'à lui la responsabilité morale de l'assassinat de la duchesse de Praslin. Les hommes du gouvernement, dit-il, sont pacifiques, de mœurs douces, ils ont horreur du sang; on ne peut en dire autant de ceux qui chaque jour glorifient les excès de la révolution.

M. Dumas, doyen de la faculté des sciences, trouve que l'enseignement des sciences est mal entendu et mal fait dans les collèges. Le *Journal des Débats* prend parti pour l'Université. Ce sont, dit-il, MM. Cuvier, Poisson, Thénard et Poincaré qui ont pris part à la rédaction des règlements d'étude faits à ce sujet, et ces noms répondent suffisamment.

Les spéculateurs sur les grains trouvent également un appui dans le *Journal des Débats*; il les défend contre ceux qui disent que c'est un commerce honteux, qu'il est mal de spéculer sur la disette, et de s'enrichir des privations du peuple. C'est par de semblables discours, dit ce journal, qu'on entretient une réprobation qui ne peut naître que du préjugé et de l'ignorance; car, le commerce des grains est aussi moral que tout autre, et si on lui donnait toute l'extension qu'il devrait avoir, on ne pourrait trouver de meilleure garantie contre la disette.

A propos de l'occupation de Ferrare par les troupes autrichiennes, le *Journal des Débats* dit qu'il y a dans le traité de Vienne un article qui permet à l'Autriche de tenir garnison à Ferrare; que jusqu'ici elle n'avait usé de son droit que d'une manière très-restreinte; qu'aujourd'hui elle veut étendre ce droit; que le Pape tient à conserver le *statu quo*; que c'est une chose qui doit être débattue entre les deux cours; qu'il ne faut point s'en mêler si l'on veut arriver à une conclusion pacifique, et que ce qu'il y a de plus à craindre, c'est l'excitation du peuple, ce sont les menées du parti exalté. Aussi recommande-t-il fortement le calme et la modération.

En Suisse, ce sont les radicaux aussi, selon le *Journal des Débats*, qui causent tout le mal. Ce n'est pas la Suisse qui demande la révision du pacte, ce n'est pas le peuple suisse qui veut une partie unitaire. C'est Berne, la démocrate, qui est tentée par la perspective de devenir la capitale d'un état. Ce sont les radicaux de Berne qui, parce qu'ils sont aujourd'hui au pouvoir, veulent être les maîtres de la Suisse. Les réfugiés de toutes les nations profitent de la liberté, qu'on leur laisse, pour exciter les passions du peuple, et c'est ainsi que l'opposition en France, qui croit soutenir un sentiment national en Suisse, n'est en effet que l'instrument de quelques ambitieux et des démagogues. La note de lord Palmerston n'a pas non plus l'importance qu'on lui attribue. M. Ochsensleben qui avait demandé la copie de cette note ne l'a pas obtenue.

La *Presse* dit enfin son mot sur les affaires de la Suisse. Voici, selon elle, la situation de ce pays: il est divisé en deux partis politiques, dont l'un veut la révision du pacte fédéral, la constitution unitaire et un pouvoir central actif; c'est le parti radical. L'autre défend les institutions fédérales qu'il veut conserver; il se compose des sept cantons qui ont formé l'alliance connue sous le nom de *Sonderbund*.

La Suisse est parfaitement libre de réviser son pacte; il n'existe aucun traité qui donne aux puissances étrangères le droit de s'y opposer. D'un autre côté, ces changements organiques ne peuvent être légitimes qu'avec l'assentiment de tous les cantons; l'état actuel de la constitution ne permet pas à la majorité de l'imposer à la minorité.

Les choses étant telles, le rôle de notre diplomatie était tout tracé. Elle devait s'interdire toute intervention menaçante, et cette querelle domestique qui durait depuis longtemps, aurait longtemps encore conservé son caractère pacifique. M. Bois-le-Comte a fait tout le contraire; il a menacé le parti radical de son courroux; il lui a contesté, au nom des traités de Vienne, le droit de réviser son pacte, et cela, dans le moment où ces traités venaient, de l'aveu même du gouvernement français de recevoir une forte atteinte par la suppression de la république de Cracovie. Le résultat de cette politique a été de susciter la colère au sein du peuple suisse, et d'affaiblir le *Sonderbund* qu'on voulait soutenir. Elle n'a pas même empêché l'Autriche d'exécuter ses projets en Italie. Aujourd'hui la situation est pleine de danger, l'on ne voit aucun moyen pour le ministère de s'en tirer avec honneur.

En Italie, dit la *Presse*, la conduite des Autrichiens est une conséquence de celle de M. Guizot en Portugal. Le premier il a manqué au principe de non-intervention; il ne peut exiger que les autres le respectent.

La *Presse* consacre trois articles à l'examen du rapport des conseils-généraux. Elle reproche au ministère d'attacher trop peu d'importance aux travaux qui se font dans les conseils des départements, de n'en point comprendre l'utilité et de n'en faire aucun profit. Les mêmes questions, dit-elle, sont sans cesse proposées par le gouvernement sans recevoir jamais de solution, et cependant les vœux émis par les conseils-généraux et les renseignements qu'ils donnent, sont suffisants pour faire connaître aux ministres les besoins du pays, pour éclairer toutes les questions soulevées, et permettre de le mener à fin.

Le *Constitutionnel* combat le ministère; il le vit, il n'est soutenu que par la corruption, dit-il; et s'en va, nul n'en peut douter. L'état des choses, tel que les ministres nous l'ont fait, paraît désespéré, et devoir amener de fortes réactions. Et cependant, il y aurait encore moyen d'améliorer la situation sans violence et sans révolution. C'est ce que ce journal se propose de nous démontrer dans la suite.

Le *Constitutionnel* blâme le ministère des saisies de journaux qu'il vient de faire opérer. Ce sont, dit-il, des mesures inutiles qui ne sont pas de nature à calmer l'inquiétude, ce sont des remèdes appliqués là où n'est pas le mal. On frappe à faux, parce qu'on n'a pas le courage de poursuivre les faits coupables, ou de punir les calomnieux.

Le *Constitutionnel* est indigné du langage des *Débats* dans les affaires d'Italie, et de la mauvaise foi avec laquelle ils déplacent la question pour la réduire à une simple prétention d'un article du traité de Vienne. Comment ce journal peut-il espérer, dit le *Constitutionnel*, de donner le change sur les projets des Autrichiens? A qui fera-t-il croire que c'est un pur hasard qui leur fait choisir le règne de Pie IX, pour user du droit qu'il accordé de s'installer à Ferrare? Personne ne peut douter que cet acte ne soit fait en vue de s'opposer aux intentions libérales du Pape. La plus grande des fautes qu'ait commises notre gouvernement, selon le *Constitutionnel*, c'est d'avoir rompu avec l'Angleterre dans le moment où un ministre libéral prenait possession du pouvoir. Les massacres de la Gallicie, la destruction de Cracovie, la conspiration contre la Suisse, l'occupation de Ferrare, tous ces événements ont été la suite de cette rupture, et ne pouvaient avoir lieu sans elle.

Le *National*, cette semaine, a beaucoup parlé de l'assassinat de la duchesse de Praslin. Il a pris occasion de l'article qui défend d'arrêter un pair sans l'autorisation de la chambre, pour réclamer contre la manière dont on encaidait en France l'égalité devant la loi. Il a déploré l'immoralité croissante, et rappelé tous les faits qui la prouvent, pour en rendre responsable le gouvernement.

ÉVÈNEMENTS DE FERRARE.

Le *Diario di Roma* du 17 août publié dans un supplément un article remarquable où la question de Ferrare, sous le double rapport du fait et du droit, est nettement exposée. Ce document, qu'on peut considérer comme officiel, exprime dans un langage ferme et mesuré les justes griefs du Saint-Siège et les nobles sentiments de Pie IX. Espérons que cette solennelle déclaration produira sur le cabinet d'Autriche, sur les autres puissances d'Europe et dans les Etats pontificaux eux-mêmes, l'impression et les effets qu'a le droit d'en attendre l'auguste Pontife.

Rome, le 17 août 1847.
L'article 103 du congrès de Vienne avait réservé à S. M. l'empereur d'Autriche le droit de garnison dans les places de Ferrare et de Comacchio. Néanmoins, cette réserve étant entièrement contraire à la souveraineté libre et indépendante du Saint-Siège et à sa neutralité, et portant en même temps un grave préjudice à l'exercice de ses droits, le cardinal Consalvi se vit obligé de protester formellement, tant contre cet article que contre plusieurs autres dispositions analogues maintenues dans ce traité, et toutes également contraires aux intérêts de la souveraineté temporelle des Papes.

Le cardinal Consalvi demanda en outre que cette protestation faite au nom de Sa Sainteté le Pape Pie VII et du Siège apostolique, en date du 12 juin 1815, fût insérée dans le protocole des actes du congrès.

Mais quoique cette réserve, qui lézait si ouvertement les droits de souveraineté du Saint-Père, fût précisément limitée aux seules places (*alle sole piazze*), et par conséquent impliquait l'exclusion de l'intérieur des villes et de tout autre lieu, les commandants de ces places ont souvent voulu l'étendre à l'occupation de certains postes entièrement séparés et éloignés des deux forteresses, et qui, par conséquent, ne se trouvaient pas compris dans les limites déterminées ci-dessus.

Néanmoins, le Saint-Siège n'ayant jamais abandonné l'espoir de voir éloigner de ses deux forteresses, les garnisons autrichiennes qui les occupaient, a toujours insisté pour que ces troupes étrangères s'abstinsent au moins de dépasser les limites de la réserve stipulée dans le congrès de Vienne, en faveur de l'Autriche. Les justes réclamations présentées à ce sujet par le Saint-Siège n'ayant produit aucun résultat, il a cru de son devoir de les renouveler toutes les fois que l'occupation lui en a été fournie par ses adversaires, afin que l'on ne pût au moins interpréter son silence dans le sens d'un consentement tacite.

En agissant ainsi, le Saint-Siège s'appuyait sur la signification naturelle du mot *place*, qui restreint à la citadelle et n'étend pas à la ville le séjour et le service de la garnison autrichienne, ainsi que sur l'explication parfaitement conforme au sens restrictif sus-indiqué, qui fut donné à Vienne au cardinal Consalvi par un personnage dont la position pouvait faire considérer les paroles comme revêtues de toute l'autorité désirable. Nous possédons encore la pièce autographe du cardinal, qui n'hésita pas à faire valoir cette explication dans une note adressée par lui, en 1817, au chevalier Gennote, qui était alors chargé d'affaires de la cour de Vienne auprès du Saint-Siège.

Depuis plusieurs années, les Autrichiens n'avaient fourni aucune occasion de renouveler ces réclamations, et on devait se féliciter que leur conduite vint confirmer le sens restrictif donné aux expressions de l'article 103. Mais par cela même il est aisé de comprendre quelle désagréable surprise a causée au Saint-Père la nouvelle tout-à-fait inattendue de l'expédition à Ferrare d'un corps de troupes autrichiennes, qui y est entré le 17 du mois passé sous un aspect tout-à-fait hostile. Et le Saint-Père en fut d'autant plus alligé, que cette entrée des troupes autrichiennes, dont le cardinal-légit de Ferrare ne fut prévenu que la veille par le commandant de la garnison de la citadelle, pouvait produire les résultats les plus fâcheux et les plus compromettants. Néanmoins, bien qu'à la première apparition de troupes étrangères la tranquillité n'ait pas été troublée, le gouvernement ne pouvait se défendre de graves appréhensions pour l'avenir. En conséquence, S. Em. le cardinal Ferreri, secrétaire d'Etat, fit prier le feld-marchal comte Radetzky de donner les ordres nécessaires pour que la garnison se tint au moins renfermée dans la forteresse.

Mais malheureusement ses réclamations demeurèrent sans résultat. En effet, sur le simple rapport d'un capitaine autrichien, dont il a été fait mention dans le supplément du No. 64 du *Diario di Roma*, des patrouilles autrichiennes circulaient dans l'intérieur de la ville. Cet acte arbitraire et illégal eut lieu malgré les assurances données par S. Em. le cardinal-gouverneur Ciocchi, qui ferait procéder à une enquête pour vérifier les faits relatés, et punir les coupables conformément à la loi, afin d'empêcher le renouvellement de semblables dé-

sordres. Ce fut alors que le cardinal-gouverneur formula la protestation que nous avons textuellement insérée dans notre supplément du No. 64, et Sa Sainteté, après l'avoir entièrement approuvée, ordonna au cardinal-secrétaire d'Etat de la confirmer et de la faire publier.

Après cela, on devait croire que le commandant autrichien aurait fait droit à des remontrances aussi justes; mais bien au contraire, de nouveaux empiètements vinrent accabler de douleur le cœur de Sa Sainteté et mettre son gouvernement dans l'obligation de réclamer de nouveau avec plus de raison encore que la première fois.

En effet, Son Em. le cardinal-gouverneur reçut, en date du 8 du courant, une lettre par laquelle M. le maréchal Auersperg lui manifestait la surprise qu'il avait éprouvée de voir confié à la garde nationale le poste des prisons, et exprimait en même temps à Son Em., non-seulement l'intention de protester contre ce fait, mais encore celle de faire occuper par les troupes autrichiennes la grand'garde (état-major de la place et les portes de la ville), si ces portes venaient à être confiées à la garde nationale. Dans sa réponse, Son Em. ne manqua pas de rappeler au maréchal Auersperg les droits incontestables du Saint-Siège, et de lui faire observer qu'en faisant une pareille menace il venait enfreindre le libre exercice de la souveraineté temporelle du Saint-Père.

Son Em. ajouta qu'elle avait en effet donné l'ordre en question, relativement au service des prisons, et conclut en déclarant que, quand bien même elle ferait occuper les autres postes par la garde nationale, elle ne voyait là aucun motif de protestation de la part de M. le maréchal Auersperg, et encore bien moins à ce qu'il mit à exécution les menaces qu'il lui avait adressées. Malgré les observations de Son Em., M. le maréchal Auersperg fit occuper militairement les postes de l'état-major et des quatre portes de la ville, conformément aux ordres du comte Radetzky.

La nouvelle de cette décision arbitraire fut apportée quelques jours avant son exécution, à Son Em., par le major commandant le bataillon des chasseurs tyroliens, accompagné de l'aide-de-camp du commandant de la forteresse. Avant même que cet avis fût donné à Son Em., l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie autrichiennes étaient déjà rangées en bataille sur les glacis de la citadelle. L'illustre cardinal fit de vains efforts pour que cette occupation n'eût lieu que le lendemain matin, au point du jour, afin de ne pas augmenter l'excitation des citoyens déjà fortement émus par les faits antérieurs. L'occupation eut lieu à une heure après-midi; en présence d'une foule immense, dont la contenance calme et digne semblait donner au gouvernement, dont on violait ainsi le territoire, des garanties bien plus grandes pour la conservation de l'ordre et de la paix, que tout cet appareil militaire, dont rien ne justifiait la présence. Dans sa haute et vaste intelligence, le Saint-Père a bien su, apprécier la conduite de son peuple de Ferrare, et versant des larmes de reconnaissance paternelle, il lui envoya sa bénédiction! Plaise à Dieu que, par une conduite moins modérée et moins prudente, ses sujets ne le mettent pas dans le cas d'en verser d'autres que celles qui ont été arrachées par la gratitude et l'amour de son peuple! Nous les avons vu couler en abondance, ces larmes précieuses, lorsqu'une noble émulation remuant tous les cœurs, le Saint-Père a pu se convaincre des sentiments de dévouement qu'il inspirait à toute la nation.

Nous devons maintenant prouver notre tendresse filiale pour le meilleur des souverains, en méitant en lui une confiance aussi illimitée que celle qu'il nous a accordée. Répondons à cette confiance, en modérant notre ardeur et en usant de patience, afin de voir se développer progressivement les réformes salutaires dont les semences ont commencé à germer. Rappelons-nous que nous sommes les sujets du Vicaire de Dieu, n'excitons pas les passions haineuses, respectons toutes les nations, et n'oublions point que les armes les plus sûres sont la charité et la prière. Réjouissons-nous comme une seule famille autour de notre commun Père. Prenons la ferme décision de ne suivre que les conseils de la modération et de la prudence, et ayant confiance dans l'aide du ciel invoqué par ce saint Pontife, dans la justice éclatante de notre cause et dans les sympathies qu'elle doit exciter dans tous les cœurs généreux.

S. E. le cardinal-légit de Ferrare s'est empressé d'émettre une seconde protestation contre les faits que nous avons mentionnés en dernier lieu, et le gouvernement supérieur a déjà adressé ses réclamations à ce sujet à qui de droit.

PREMIÈRE PROTESTATION.

Ferrare, le 6 août 1847.
Par suite d'un incident arrivé au capitaine Jankovich, du régiment de l'archiduc François-Charles, et sur les ordres de S. Exc. le lieutenant-maréchal comte Auersperg, commandant, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, la citadelle et les troupes impériales, des patrouilles autrichiennes ayant parcouru les rues de la ville, je déclare un tel fait complètement illégal, contraire aux stipulations du traité de Vienne et aux usages depuis longtemps en vigueur à cet égard.

En ma qualité de représentant de la souveraineté du Saint-Siège, comme légit apostolique, gouverneur de cette ville et de la province, voulant conserver intacts et sacrés les droits du Saint-Siège, je proteste solennellement contre l'illégalité du fait énoncé et contre tout autre fait de même nature qui pourrait porter préjudice à ces droits et à ceux des sujets pontificaux confiés à mon administration et à ma tutelle.

Je fais cette protestation pour l'acquiescement de ma charge et pour l'autorité représentative qui m'est déléguée, en attendant les résolutions souveraines auxquelles je réfère. L'événement arrivé au capitaine Jankovich n'est d'ailleurs pas prouvé; le fait, il ne donnait pas le droit aux forces autrichiennes de parcourir en maîtres toute la ville. A l'égard des termes de la dépêche que m'a adressée sur ce sujet S. Exc. le lieutenant-maréchal, et dont je ferai part au gouvernement, je proteste de nouveau contre tout ce qui peut porter la moindre atteinte aux droits de souveraineté du Saint-Siège apostolique que j'ai vus en toute occasion maintenir et faire respecter.

Signé: LUIGI, cardinal Ciocchi, légat apostolique, et ont signé avec S. Em.: FLAMMINIO BOTTINI, avocat, témoin; FRANCESCO-MARIA CARLETTI, docteur en droit, témoin; LISILO MORI, docteur en droit, notaire, requis pour l'acte ci-dessus.

SECONDE PROTESTATION.

Malgré la protestation que j'ai adressée le 9 courant à S. Ex. le lieutenant-maréchal comte Aversperg, commandant, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche, la forteresse et les troupes impériales, pour les patrouilles autrichiennes parcourant la ville, protestation qui a obtenu du gouvernement supérieur une honorable approbation, ainsi que cela résulte d'une dépêche de l'éminentissime secrétaire d'Etat, du 9 courant, une députation militaire est venue aujourd'hui, à midi, dans une attitude presque menaçante (in aspetto minaccioso) me présenter une feuille écrite du dit lieutenant-maréchal, portant "qu'une dépêche de S. Ex. le général en chef comte Radetzki, datée de Milan, le 11 août 1847, lui intimait l'ordre positif d'occuper la Gran Guardia (le poste principal de la place), ainsi que les portes de la ville de Ferrare, et cela en conformité des principes du service militaire, et en parfait accord de notre plein droit.

Cette occupation a été exécutée aujourd'hui même, à une heure de l'après-midi; et comme je considère cet acte comme une violation manifeste des droits sacrés que S. S. et le Saint-Siège ont sur la ville et la province de Ferrare, et ne voulant pas, par mon silence, préjudicier en rien à ces droits:

En ma qualité de représentant du Saint-Siège, comme légat apostolique de la ville et de la province de Ferrare, je proteste formellement, et comme de droit, contre le fait de l'occupation qui vient d'être consommée, je la déclare entièrement, illégalement arbitraire, et portant atteinte (lesivo) au pouvoir (dominio) entier et absolu de la souveraineté du Saint-Siège sur ses Etats.

Je proteste avec d'autant plus de raison, en ma qualité de représentant du Saint-Siège, contre cette occupation militaire, qu'elle a été faite en plein jour, au moment où il y a le plus de monde sur la place, avec offense publique (publico sregio) du gouvernement pontifical et de ses troupes; qui occupaient pacifiquement les différents postes, et enfin de la manière la plus hostile et la plus subite (repentina); de sorte que l'on a eu à peine le temps d'en prévenir les officiers pontificaux qui commandaient ces postes.

Signé: Luigi, cardinal Ciacchi, légat apostolique; Flaminio Bottani, avocat, témoin; Francesco-Maria Carletti, docteur en droit; Eliseo Monti, docteur en droit, notaire, requis pour l'acte ci-dessus.

ROME.

ROME, 12 AOUT.—Le cardinal Ferretti a fait paraître avant-hier un supplément extraordinaire du Diario, pour faire connaître la protestation du cardinal Ciacchi, du 6. La publication de cet acte ainsi que l'approbation du Pape ont d'autant plus excité l'enthousiasme de la population, que les ambassadeurs de France et d'Autriche ont fait des démarches auprès du cardinal-secrétaire d'Etat pour l'empêcher. Le peuple voulait faire une démonstration en faveur du Pape; mais il s'en est abstenu pour ne pas le contrarier.

Pie IX et le cardinal Ferretti sont sortis à pied hier, et ont reçu d'éclatantes félicitations de la foule qui les suivait. Le pape a même voulu parcourir quelques rues du quartier de Transtevere; l'empressement des Transteverins, auprès de la personne de Pie IX, était si grand, qu'il lui a fallu remonter dans son carrosse afin d'éviter les ovations populaires.

BOLOGNE.

BOLOGNE, 14 AOUT.—Une estafette vient d'arriver de Ferrare; elle a laissé une dépêche pour le cardinal Amat et a continué son voyage pour Rome.

Cette dépêche annonce que les Autrichiens ont occupé hier (13), à deux heures de l'après-midi tous les postes et les barrières de la ville, à l'exception du Castello (résidence du cardinal-légat) et des prisons. Ce nouvel outrage à la souveraineté pontificale a été exécuté à la hâte et avec tout l'appareil de la guerre; le cardinal Ciacchi n'a pu qu'opposer une seconde protestation. Toute la garnison, infanterie, cavalerie et artillerie, s'est d'abord montrée sur l'escalade, puis elle s'est étendue dans la ville, laissant à chaque poste un détachement de trente à quarante hommes, avec un officier; puis les canons ont été braqués sur la place, et on a fait parcourir les rues par de nombreuses patrouilles, de sorte que l'on peut dire que la ville est occupée militairement.

Plusieurs chariots de munitions sont arrivés de Ponte-Lagoscuro à Ferrare et sont entrés dans la forteresse. Des ponts de bateaux sont construits sur le Pô; plusieurs bataillons sont, dit-on, prêts à le traverser.

Ces nouvelles, répandues à Bologne, ont produit une grande agitation: il y a des rassemblements sur plusieurs points, et surtout sur la place, devant la résidence du cardinal-légat. On dit que le cardinal Amat va publier une notification pour calmer l'effervescence.

Des arrestations ont eu lieu à Modène; on prétend qu'elles sont faites pour donner un prétexte à l'Autriche d'entrer dans le duché et faire approcher les troupes impériales de Bologne et de la Toscane.

Tout le monde demande ce que fera le gouvernement français.

SUISSE.

On écrit de Berne, 13 août: Parmi les affaires dont la diète s'est occupée dans sa séance d'aujourd'hui, il en est une qui intéresse particulièrement la France, c'est la question de la vallée des Dappes, adjugée au canton de Vaud par le traité de Vienne, et qui a fait néanmoins toujours partie du département de l'Ain.

En exécution des ordres qui lui ont été donnés le 10 septembre 1846 (Voir Le constitutionnel de cette époque), le vorort s'est fait fournir des rapports circonstanciés sur la situation dans laquelle se trouvent les réclamations déjà adressées par les vororts de Zurich et de Lucerne, au sujet de la vallée des Dappes. Les diverses complications qui sont survenues dans l'automne de 1846 ont toutefois empêché le directoire actuel d'adresser de nouvelles réclamations au gouvernement français.

Le directoire, dans son préavis, estime que le moment n'est pas opportun pour des démarches de cette nature.

Le député de Vaud, M. Druet, pense, au contraire, que le moment est très opportun; puisque le cabinet des Tulleries met tant d'empressement à s'immiscer dans les affaires de la Suisse; et qu'il invoque à tout propos le traité de Vienne, il devrait donner l'exemple de sa fidélité aux conventions internationales, et rendre au canton de Vaud une contrée qui lui appartient incontestablement. L'orateur ne doute donc pas que l'assemblée ne renouvelle, dans des termes pressants, les pleins pouvoirs qu'elle a donnés l'année dernière au directoire.

Le député de Genève, M. Rilliet-Constant, estime qu'on doit réclamer chaque année jusqu'à ce qu'enfin justice soit rendue à la Suisse.

Plusieurs autres députés se prononcent dans le même sens.

Au vote, les pouvoirs du vorort sont renouvelés à l'unanimité, dans les termes dans lesquels ils étaient conçus l'année dernière.

GRÈCE.

Ouverture des Chambres.—Discours du roi.

Messieurs les députés et Messieurs les sénateurs, Au moment d'entrer dans la carrière d'une nouvelle période législative, afin de continuer la tâche grande et difficile de l'affermissement d'un gouvernement libre sur des bases solides et inébranlables, commençons par adresser nos ferventes prières à l'Eternel en invoquant sa divine assistance!

Dans la lutte des opinions et des sentiments divers qu'il en lieu dans cette enceinte, et qui n'a pas laissé de fournir aussi des renseignements utiles, il a paru des symptômes d'un désaccord funeste sur des points ayant une influence essentielle sur les intérêts du peuple, ce qui n'a fait juger convenable d'en appeler aux sentiments de la nation: c'est à vous maintenant, messieurs, en votre qualité de ses représentants, de prononcer si la nation justifie mon gouvernement.

Par les faits mêmes, vous reconnaîtrez, messieurs, que mon gouvernement, malgré les circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé, a respecté les droits de la nation, et a pris ses précautions pour garantir les intérêts de l'Etat et pour maintenir la tranquillité et l'ordre public; il soumettra à votre approbation les mesures prises à cet effet.

J'avais été heureux, messieurs, d'être à même de vous annoncer qu'un différend désagréable avec un état limitrophe a reçu définitivement la solution que je souhaitais de tout mon cœur: je crois, toutefois, que ce différend ne tardera pas à se terminer d'une manière conforme à la dignité des deux Etats dont les intérêts se confondent.

L'amélioration de notre situation financière en faveur de laquelle mon gouvernement a fait les plus grands efforts, est un objet d'une haute importance qui doit attirer votre sollicitude particulière; l'accomplissement de nos engagements envers les puissances bienfaitrices; nous en fait aussi un devoir. C'est sur ce même objet que mon gouvernement soumettra à vos profondes délibérations des projets de lois importants qui, sans compromettre les intérêts du Trésor, de l'agriculture et de la navigation, contribueront au paiement régulier de notre dette, et préserveront ainsi l'honneur et le crédit national.

Mon gouvernement, pénétré de l'importance de ces considérations, et quoique se trouvant dans des circonstances difficiles, a été obligé de satisfaire aux exigences persévérantes d'une des trois puissances protectrices, concernant les intérêts et l'amortissement du semestre échu au mois de mars.

Plusieurs autres projets de loi seront soumis à vos délibérations par mon gouvernement. Quant à celle du budget qui, d'après l'ordre constitutionnel doit avoir lieu avant le commencement de chaque année, objet que j'avais, l'année dernière, particulièrement recommandé aux chambres, je le recommande nouveau à votre zèle, comme essentiellement nécessaire à l'affermissement de nos institutions.

Je n'hésite pas, messieurs, à répéter que notre tâche est grande et difficile, mais non pas supérieure à notre patriotisme et à notre grandeur d'âme. Apprécient vivement, tous ensemble, nos devoirs pour le bien-être et la gloire de la patrie, avançons avec plus de courage dans l'avenir, et espérons que le Très-Haut nous couvrira de sa divine protection.

Je proclame l'ouverture de la première session de la seconde période législative.

TURQUIE.

Nous recevons des nouvelles de Constantinople au milieu d'août. Le Journal de Constantinople publie l'article suivant sur les affaires de l'Albanie:

Le divan continue à se préoccuper très sérieusement de l'état de l'Albanie. Les dernières nouvelles de cette province sont inquiétantes. L'insurrection gagnait chaque jour du terrain. On évaluait à six mille le nombre des rebelles. Ceux de la Haute-Albanie sont commandés par Zefinel-Bey, et ceux de la Basse-Albanie par Djouléka. On sait qu'une très grande rivalité régnait entre les populations de ces deux districts. Cette fois, il paraît que les intérêts de la révolte l'ont emporté sur toute autre considération, et que les insurgés de la Haute et de la Basse-Albanie fraternisent, font échange de secours, de munitions, de vivres, et concentrent leurs moyens de défense. Cette entente crée une situation nouvelle qui n'est pas d'ailleurs sans précédents, et la Porte a pris des mesures énergiques pour comprimer la révolte. Jusqu'à présent, aucun engagement n'avait eu lieu entre les rebelles et les troupes régulières. Les autorités militaires ont jugé sagement qu'il était préférable d'attendre l'arrivée de l'escadre de blocus qui doit croiser sur les côtes de l'Albanie et des renforts de troupes qui seront expédiés à l'armée de Roumélie. D'ailleurs, plusieurs des régiments qui se trouvent sur les lieux contiennent un assez grand nombre d'Albanais, et il est nécessaire de prendre quelques précautions pour bien assurer de leur fidélité avant de les conduire contre les rebelles.

Mardi dernier, la Porte a adressé une note aux représentants des diverses puissances, pour leur signifier le blocus des côtes de l'Albanie et leur demander, en réponse à cette communication, une déclaration écrite qui puisse être remise au commandant de l'escadre de blocus, et prévenir toute espèce de difficultés avec les autorités consulaires et les commandants de navires étrangers. Le capitana-Bey, Ahmed-Pacha, et le capitaine de vaisseau Moustapha-Bey, sont partis mardi dernier avec deux frégates et quelques bâtiments légers, pour aller croiser sur les côtes de l'Albanie et en surveiller le blocus. Outre les nombreux envois de troupes qui ont lieu journellement par terre, le paquebot anglais de la compagnie péninsulaire et orientale le Tagus, notifié par le gouvernement est parti lundi pour Salonique avec 500 soldats.

Malgré les proportions qu'elle vient de prendre, la révolte de l'Albanie ne nous inspire pas la moindre inquiétude, et les ennemis de la Porte, qui fonderaient là-dessus quelque espoir, verront promptement leur attente déçue.

Une note officielle, en date du 2 août, adressée aux représentants des puissances étrangères, contient la déclaration du blocus des côtes albanaises:

Dans le but, y est-il dit, de faire cesser, sans perte de temps, les mouvements séditieux qui, par le fait de quelques individus sans intelligence ni jugement, ont éclaté dans la partie de l'Albanie connue sous le nom de Poesalich, on a dirigé sur ce point une escadre, de Constantinople, un nombre considérable de troupes de l'armée, et l'on a expédié en même temps vers les mêmes parages, une division navale composée de plusieurs bâtiments de guerre sous les ordres du capitaine Moustapha-Bey, commandant le vaisseau-amiral.

Comme pour obtenir, Dieu aidant, le terme d'un état de choses si graves, il n'est pas et l'on ne saurait, trouver de moyen plus efficace que celui de cerner de toutes parts l'insurrection, on a décidé de faire blocus dans le délai d'un mois, à compter de ce jour, par la division navale, tout le littoral de l'Albanie, depuis Prevesa jusqu'à Durazzo.

En nous empressant de vous notifier cette mesure, nous vous prions de vouloir bien en informer les capitaines de votre marine marchande, et de les prévenir qu'ils n'aient pas à se trouver dans les eaux du littoral soumis au blocus, après l'expiration du délai précité.

Les rapports avec la Grèce sont toujours l'objet de négociations suivies.

Le divan vient d'expédier l'ordre formel d'amener à Constantinople le fameux chef kurde, Bederhan-Rey.

A NOS ABOUNNES.

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé le dernier semestre sont priés de le faire au plus tôt.

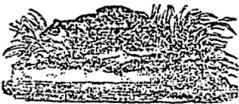
Ceux de nos abonnés qui doivent plusieurs semestres sont aussi priés de nous faire tenir le plus promptement possible le montant qui nous est dû.

Il faut bien se rappeler que sans argent un journal ne peut pas se soutenir. C'est la grande régularité dans les paiements qui seule peut rendre un établissement florissant. Nous osons donc espérer que nos abonnés ne nous négligeront pas et qu'ils nous enverront aussitôt le montant qu'ils nous doivent.

Nous venons d'encourir de grands frais pour l'agrandissement et l'embellissement des Melanges. C'est une raison de plus nous adresser sans délai les différentes sommes qui sont dues pour abonnement à notre journal, etc. etc.

Enfin, que nos lecteurs se rappellent bien que ce n'est pas tant par des paroles que par des actes que l'on prouve son désir d'être le patron et l'ami véritable d'un établissement.

La prochaine Malle pour l'Angleterre, quittera Boston le 1er octobre; elle sera fermée à Montréal ce soir 28 septembre à 7 heures P. M. Les journaux et lettres non payés seront reçus jusqu'à huit heures demain matin.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 28 SEPTEMBRE 1847.

LE RÉDACTEUR DE L'AUREOLE ET L'AFFAIRE DES BIENS DES JÉSUITES.

Le Rédacteur de l'Aurore, qui ne trouve jamais le temps ni l'espace de répondre à des articles que bien des semaines après leur publication, revient, dans sa feuille du 24, sur nos remarques à propos de la réponse de l'Exécutif à la Requête du clergé catholique du Canada, relative à l'appropriation des biens des Jésuites. D'abord, il veut "faire part à ses lecteurs de quelques remarques sur celles dont l'Éditeur des Melanges, d'puis que ce journal est sous la conduite d'un laïque, a cru devoir se permettre dans son chapitre éditorial." Remarquons toute l'ingénuité de cette phrase. L'Éditeur des Melanges a fait des remarques à ce sujet; et cela depuis que ce journal est sous la conduite d'un laïque! Pas trop mal, M. le Rédacteur de l'Aurore! Vous voulez faire entendre que ce n'eût pas été le langage d'un rédacteur ecclésiastique; mais vous vous trompez. Tout ecclésiastique bien pensant, ami de la justice, de son pays et surtout de sa religion, en eût dit tout autant que nous. Ainsi l'insinuation que vous avez voulu faire, est un coup manqué.

Quant à la permission que le rédacteur des Melanges a cru devoir prendre, nous croyons pouvoir et devoir dire que c'est une permission qui lui prendra encore, lorsqu'il croira devoir la reprendre, et tout cela se fera sans aller en demander le pouvoir à M. le Rédacteur de l'Aurore. Ceci posé, voyons un peu à quoi notre confrère en veut venir.

En premier lieu, il nous reproche de ne pas avoir publié la Requête du clergé. La raison pour laquelle nous ne l'avons pas fait, c'est que nous étions sous l'impression qu'elle avait déjà été publiée, et nous ne nous trompons pas. Les Melanges eux-mêmes dans leur numéro du 25 juin l'avaient insérée dans leurs colonnes: il est vrai que ce n'est pas celle présentée à Son Excellence le gouverneur-général; mais le Rédacteur de l'Aurore ne doit pas être sans savoir que, lorsqu'on présente une requête aux trois branches de la Législature, on se sert de la même formule, et que l'on ne fait que changer quelques mots, pour leur substituer les titres du corps auquel on l'adresse. Par cette Requête, les Pétitionnaires disent qu'ils "doivent insister respectueusement sur le droit qu'a l'Église Catholique du Bas-Canada de réclamer ces biens pour les employer à leur destination première." Le clergé ne dit pas de lui remettre ces biens; non, "il a droit, dit-il, de les réclamer pour les employer à leur destination première." C'est bien différent. Mais écoutons notre confrère de l'Aurore; il a des observations à nous faire: "Observons, dit-il, comme on l'a fait remarquer l'année dernière dans l'Aurore, qu'il eût pu paraître désirable, qu'il eût même été dans les règles d'une sage politique, près l'extinction de l'Ordre des Jésuites etc., de pren-

dre des mesures pour employer les revenus de leurs biens à l'éducation des Catholiques." Regardons et remarquons attentivement toute la précaution, tous les ménagements qu'emploie le Rédacteur de l'Aurore. "Il eût pu paraître désirable, eût même été dans les règles d'une sage politique, d'employer les revenus de ces biens à l'éducation des Catholiques." Notre confrère ne dit pas que c'eût été juste, stricto jure d'en agir ainsi! Non; c'eût été désirable, c'eût été d'une sage politique. Nous ne savons alors comment notre confrère explique la doctrine du juste et de l'injuste; nous ne savons comment il ose faire croire qu'un ecclésiastique n'eût pas écrit l'article que nous avons tracé, et dans lequel nous avons prétendu et prétendons encore que les revenus en question doivent, en justice, être employés entièrement à l'éducation des Catholiques.

Le Rédacteur de l'Aurore doit, à coup sûr, avoir lu la Note relative aux biens des Jésuites, publiée en 1845. Certainement qu'en la lisant il n'a pas pu se dire autre chose que ceci: "Ces biens sont destinés exclusivement à l'Education et aux Missions Catholiques." S'il ne dit pas aujourd'hui la même chose, c'est qu'il veut à tout prix défendre la Réponse "courte et honnête" que l'on vient de faire. Pour lors, il ne sert à rien d'en dire davantage sur ce point; voyons un autre paragraphe.

M. le Rédacteur demande "quel homme, avec la plus légère connaissance du droit constitutionnel, pourrait s'imaginer que le gouvernement, en présence d'un fait comme celui de l'existence de l'acte provincial de 1832 relatif aux biens des Jésuites, pût faire une réponse différente?" A cette demande nous répondrons d'abord à notre estimable confrère, que dans l'avant-dernière session il y a eu une loi passée, une loi dans laquelle se trouve un tout petit item relatif aux biens des Jésuites. Voilà pourquoi les Pétitionnaires dans leur Requête disent, que, considérant que la Législature, "dans sa dernière session, n'a approprié que pour une année seulement, les revenus de ces biens, etc., ils en ont eu devoir représenter, etc." Ainsi en premier lieu, outre l'acte de 1832, il y a un acte de 1846; en second lieu, nous ne nous sommes pas trompé en disant que la pétition portait "que les revenus n'étaient appropriés que pour une année," les Pétitionnaires ne sont tombés dans aucune erreur (voir pour cela la Requête en question dans les Melanges du 28 juin); il n'y a que le Rédacteur de l'Aurore qui a fait un léger, tout léger oubli! Ainsi encore, nous répétons que, quant à la nature même de la réponse, elle pouvait être différente, et cela parce que ce n'était pas "en présence d'un fait comme celui de l'existence de l'acte provincial de 1832" que se trouvait l'Exécutif, mais que c'était en présence de la loi "qui n'appropriait les revenus que pour une année seulement." Ensuite quant à la manière de faire cette réponse nous disons qu'elle pouvait être différente, et que telle que nous l'avons, elle est, "pour ne pas dire plus courte et honnête!"

Nous ne voulons pas nous arrêter à tous les passages de l'article de l'Aurore; car le Rédacteur a toujours à citer la loi de 1832, tandis que ce devrait être celle de 1846. On conçoit assez ce que cet article peut avoir de curieux, et si nous en avions l'espace nous le donnerions tout au long à nos lecteurs, pour qu'ils pussent juger eux-mêmes. Nous trouvons dans l'impossibilité de le faire, nous nous contenterons de remarquer à l'Aurore que, si elle traitait nos remarques de déclamations, nous ne savons alors comment nous pourrions appeler les siennes. Nous croyons toutefois que, pour bien appliquer ce mot de "déclamations," il faudrait donner à ses remarques ce surnom de son choix.

Quant aux réclamations de la part du clergé catholique et du peuple en général, il suffit de consulter le passé; on saura ce qu'il faut penser de la dérogation donnée par l'Aurore. Nous nous arrêterons ici; car nous n'en finirions plus, s'il fallait relever toutes les inexactitudes de l'article en question. Nous dirons en passant au Rédacteur de l'Aurore qu'en nous attaquant à propos de nos remarques sur la Réponse de l'Exécutif, il attaque, en même temps et par là même, la presse française en général. La Revue Canadienne a reproduit dans le temps notre article; le Journal de Québec, le Canadien, la Minerve, ont tous parlé dans le même sens. Ainsi, il faut que toute la presse française se trompe à l'exception de l'Aurore; il faut que la loi de 1846 soit une chimère ou bien que l'Aurore se trompe. Or, il est de fait et parfaitement vrai que cette loi existe, et par là même que nos remarques et celles de nos confrères, qui s'appuient sur cette loi, ne sont pas des déclamations; nous concluons donc tout naturellement que c'est le Rédacteur de l'Aurore qui se trompe.

Nous n'aurions pas répondu à cet article s'il n'avait pas contenu une erreur aussi évidente que celle que nous avons signalée. Nous nous en tiendrons à ce que nous avons dit dans notre feuille du 27 août et à ce que nous disons aujourd'hui, et ne continuerons pas cette discussion au sujet des biens des Jésuites. C'est une question qui est tout traitée, et que le Rédacteur de l'Aurore pourra, s'il le veut, étudier encore, en consultant pour cela la Note de 1845.

LA LECTURE DE M. PARENT.

Comme nous l'avons promis dans notre dernière feuille, nous donnons dans celle-ci quelques remarques sur le discours de M. Parent prononcé jeudi soir à l'Institut Canadien; ces remarques sont toutes dans un esprit favorable à l'auteur du discours.

C'est avec le plaisir le plus grand que nous avons entendu notre savant lecteur marquer les oisifs du sœu de l'infamie, les séparés de la Société des Travailleurs qui sont vraiment hommes, et les mettre au rang des êtres sans raison, dont toute la vie consiste à boire, manger et dormir. Ce n'est pas avec un sentiment moins agréable que nous l'avons entendu relever la condition des Travailleurs. Quelque soit le genre d'industrie qu'exerce un homme, par là même qu'il travaille, c'est un homme qui mérite de la considération. C'est bien là l'occasion de pouvoir dire que ce n'est pas la place qui honore l'homme, mais que c'est l'homme qui honore la place. Un homme aura beau être promoteur, ministre, juge, avocat, notaire, médecin, etc. etc., si cet homme ne travaille pas, on ne le vante pas, bien qu'il soit haut placé, pas plus que s'il était un simple journalier qui passerait tout son temps à faire le fainéant. Mais un homme pourra n'être que simple artisan et recevoir plus de gloire que ce ministre ou cet homme de profession, s'il veut travailler dans sa branche, la perfectionner et vivre en bon citoyen. Comme l'a si bien remarqué M. Parent, nos plus grands ennemis ne sont plus ceux du dehors, ce sont ceux qui sont au milieu de nous, dans l'intérieur de notre pays; et ces ennemis ne sont autres que les gens oisifs, les gens qui ne font rien. En vérité, celui qui reçoit une fortune et qui n'essaye pas de l'augmenter ou de l'utiliser, mais qui au contraire ne pense qu'à jouir de ses revenus, cet homme là aura beau valoir £10,000, £20,000, £50,000, c'est un homme dangereux, c'est un ennemi, c'est un mauvais citoyen. Notre corporation qui est toujours aux abois, qui se plaint qu'elle n'a pas d'argent et par conséquent laisse tout inachevé, notre corporation devrait obtenir le pouvoir d'imposer une forte taxe sur ces gens qui ne font rien, sur ces fainéants riches qui se croient la liberté de se promener tout le jour et toute la nuit, et de ne rien faire pour le pays. Si tels de ces gens à gros revenus et à nul travail payaient vingt-cinq pour cent sur leurs revenus, certainement que le nombre en diminuerait ou au moins le pays retirerait quelque chose de ces membres inutiles.

Après avoir ainsi fait considérer la différence énorme entre le travailleur et l'oisif, M. Parent a parlé des Etats en général. Il nous a montré qu'un état où le peuple, a de l'activité, où la torpeur n'a pas envahi la société, cet état est florissant, c'est un état qui prospère, un état dominant. Mais au contraire le pays où le citoyen ne fait rien, où il a sa vie gagnée, ce pays là demeure en arrière, il se laisse dévancer, il finit par se voir envahi et tous ses anciens habitants ne comptent plus pour rien. C'est ainsi que la Chine, ce grand empire, nous pourrions dire le plus vieil empire de nos jours, avec ses centaines de millions d'habitants, ce pays là est toujours à la merci de l'étranger; la France lui fut la loi, l'Angleterre la lui fut encore d'avantage; et tout cela, parce qu'en Chine on a voulu mettre un terme à la civilisation, on a refusé d'en recevoir la lumière bienfaisante. C'est ainsi encore que les peuplades sauvages d'Amérique disparaissent les unes après les autres et sont placés aux européens, aux hommes de travail; de ceux-ci elles prennent tous les vices, et laissent de côté ce qu'ils ont de bon. Elles se trouvent par là avoir les vices d'une civilisation peu avancée avec les vices d'une civilisation des plus hautes pour lors il leur faut de toute nécessité reculer devant les lumières qu'ont les peuples policés qui les ont supplantées. Mais il n'en est pas ainsi de l'Angleterre. Là on travaille, on travaille beaucoup et l'on travaille bien, et si bien que ces vingt-cinq millions d'hommes commandent à des centaines d'autres millions. Aux Etats-Unis, le citoyen s'est mis à l'encre, et du sein des forêts est sorti un grand, un des plus beaux empires existants, un empire dont M. Parent nous a dit avec tant de vérité, que c'est un empire dont on ne saurait prévoir toute la grandeur future.

En parlant des individus et des peuples qui ne veulent pas demeurer dans l'oisiveté et l'engourdissement, notre aimable lecteur, en est venu à jeter un coup d'œil sur l'Italie et sur son Souverain, sinon de nom, du moins de fait. Il nous a montré Pie IX travaillant à la régénération de l'Italie, et il a laissé tomber à cette occasion des paroles dignes, vraies et toutes à la louange du grand Pontife. C'est à ce propos si nous nous le rappelons bien, que M. Parent nous a dit que la liberté, malgré tous les obstacles que l'on s'efforce de semer sur sa route, fera certainement le tour du monde. Cette remarque, nous la croyons vraie; nous croyons que le fait, qu'elle voit s'accomplir par avance, est un fait de toute nécessité, un fait qui seul peut empêcher le renouvellement des grandes époques que nous montrons les temps passés; nous voulons parler des temps où le monde ou au moins une partie avait une civilisation avancée, et où une invasion de hordes barbares venait le plonger dans un état affreux, au milieu duquel on eût pu désespérer à tout jamais de la civilisation humaine. La liberté seule, en faisant ce tour du monde, peut au moins ajourner à bien des siècles cette malheureuse époque; si elle doit un jour arriver. Lorsque ce grand voyage, ce voyage important se sera accompli, il n'y aura plus, selon notre excellent Lecteur, il n'y aura plus de distinctions d'origine; il n'y aura plus d'Anglais, ni de Français, ni d'Américains et ainsi de suite; mais il n'y aura dans le monde que deux sortes d'hommes: Les libres et les rétrogrades!!! Cette idée, toute ingénieuse qu'elle soit, ne peut être vraie qu'en partie; c'est une vérité plutôt théorique que pratique. En la manifestant, on émet plutôt un désir qu'il on soit ainsi, qu'on ne croit qu'il en sera réellement ainsi, par la

suite. Néanmoins, comme nous le remarquons, il faut tenir compte à M. Parent de nous avoir fait envisager dans l'avenir un temps où la Liberté triomphera, et où les distinctions d'origine auront, au moins, bien diminué. Lorsque nous parlons ici de Liberté, nous n'entendons point cette Liberté dont la France a malheureusement joui à la fin du dernier siècle. A Dieu ne plaise que nous désirions jamais un pareil fléau; nous entendons cette Liberté qui ne marche pas seule, et qui ne consiste pas seulement qu'à satisfaire les mauvaises passions des peuples. Nous entendons cette Liberté dont Pie IX travaille actuellement à doter l'Italie et le monde tout entier. Nous entendons enfin cette Liberté, qui est soutenue, accompagnée et précédée de la Religion, sans laquelle la Liberté, la vraie Liberté ne peut être.

Après nous avoir ainsi montré les différents pays recevant la visite bienfaisante et longtemps attendue de la Liberté, et nous avoir annoncé qu'il n'y aurait plus que deux partis dans le monde, M. Parent s'est écrié qu'il pourrait très-bien se faire qu'un bon jour tous les peuples voulaissent de concert régler les intérêts communs de l'humanité, et que, choisissant au milieu d'eux un certain nombre d'hommes, ils les envoyassent tous se réunir à Rome, à Londres, à Paris, à Washington ou ailleurs, et former le Congrès le plus imposant, le plus respectable qui fut jamais. Le Congrès du genre humain. Cette idée remarquable et si bien développée par la plume de l'habile Lecteur; cette idée, quoiqu'elle puisse paraître une idée neuve, une idée d'aujourd'hui, est une idée que Leibnitz, à ce que nous croyons, avait eu auparavant. Cela n'ôte nullement le mérite à M. Parent. Donnons à chacun ce qui lui appartient. Leibnitz a eu le premier cette idée d'un congrès universel de tous les peuples; mais il n'a pas eu le moyen, d'en faire une application que l'on peut appeler pratique. M. Parent lui aussi peut très-bien avoir eu par lui-même cette pensée, bien qu'un autre l'ait eue avant lui. Nous l'en félicitons, d'autant plus que c'est un nouveau fait bien capable de lui faire honneur. Mais quand même il n'en serait pas ainsi; quand même M. Parent, témoin de l'ascendant puissant que prennent les idées libérales sur les idées rétrogrades, témoin de la marche rapide de la vraie Liberté que nous montre un grand Pontife, n'aurait fait que se souvenir de l'idée du grand philosophe, ce serait encore quelque chose qui lui ferait honneur. Il est bien vrai qu'il n'aurait fait que prendre dans les œuvres de celui-ci une pensée que Leibnitz a le mérite d'avoir eue le premier. Mais aussi ayons soin de remarquer que c'est beaucoup de savoir user de ce qui est trouvé. Bien des hommes, dans la position de M. Parent, n'aurait pas fait l'emploi de cette fameuse idée. Ainsi dans tous les cas, nous pouvons dire que notre Lecteur, était à la hauteur de sa tâche, et que rien ne lui a fait défaut.

Nous ne continuerons pas à nous occuper d'autres passages de cette intéressante lecture; il nous faudrait être trop long. Nous nous contenterons de regretter que le temps et les occupations de M. Parent ne lui aient pas permis de s'étendre d'avantage; il eût pu compléter son œuvre; il avait tant et de si belles choses à dire.

Après ces éloges, on nous pardonnera sans doute, si nous faisons quelques remarques dans un genre différent. La critique doit dire et le bien et le mal; c'est ce que nous faisons. L'Exorde de ce discours nous a paru un peu embarrassé; il nous a paru un peu trop indécis, et n'allant pas assez directement au but; du reste, il était bien.

La division n'était pas assez tranchée, ou plutôt il n'y en avait qu'une bien faible. Nous aurions préféré avoir des poses non pas tant pour nous délasser (car nous aurions pu écouter des heures entières), que pour avoir le temps de classer, nos idées et pouvoir les mieux retenir. M. Parent lui-même doit s'être aperçu de ce manquement; car il nous a dit que nous ne devions pas nous attendre à un discours académique; mais qu'il entendait s'arrêter sur sa route, regarder à droite et à gauche, courir en avant et puis revenir sur ses pas; tout cela au plus grand avantage des auditeurs. Nous sommes bien certain cependant qu'avec plus de temps que n'en avait M. Parent, il eût pu être aussi spirituel et aussi agréable, tout en se conformant un peu plus aux règles, et en mettant plus d'ordre dans son discours.

Nous ne dirons pas qu'il y avait quelques endroits négligés; M. Parent nous a dit que c'était une improvisation de la plume, et puis ces endroits étaient si rares.

Enfin, le son de la voix du Lecteur était assez bon, mais le manque d'habitude de parler en public, fait que ce son n'est pas toujours assez modulé, et que parfois sa voix prend des allures trop gigantesques. Ceci est un léger défaut qui peut se corriger en peu de temps, et que M. Parent devrait corriger, d'autant plus que son geste est excellent, et que cette tête, dont il sait si bien faire usage, convient tout ne peut mieux à un orateur.

AVIS.

NOUS AVONS DÉJÀ AVERTI QUE LES LETTRES, PAQUETS, ETC. ETC. DOIVENT NOUS ÊTRE ADRESSÉS FRANS DE PORT, SI L'ON NE SE CONFORME PAS A CETTE RÉGLE, L'ON PEUT S'ATTENDRE A VOIR SES LETTRES DEMEURER AU BUREAU DE POSTE. EN ATTENDANT, NOUS ESPÉRONS QUE CEUX QUI NOUS ONT FAIT PAYER DERNIÈREMENT DES PORTS DE LETTRES, S'EMPRESSERONT DE NOUS REMBOURSER AU PLUTÔT.

En parcourant nos colonnes, le lecteur devra remarquer l'annonce qui a rapport à un ouvrage canadien. Cet ouvrage aura pour titre: "Mémoires Historiques sur l'Eglise du Canada et le pays en général de 1534 à 1847." M. Paquin, curé de St. Eustache, qui en est l'auteur, a employé bien des veilles à classer tous ces documents précieux, qu'il a recueillis dans ses moments de loisir et dont il ne veut pas profiter seul. Il veut en faire part à son pays; et particulièrement à la jeunesse canadienne. Celle-ci doit donc se montrer reconnaissante. Pour cela, qu'elle se hâte de se mettre toute entière au nombre des souscripteurs à cet ouvrage. Il serait bien étrange de voir les canadiens s'empressez d'avoir les volumes étrangers, et mépriser ceux de leur pays. L'ouvrage d'un enfant du sol ne doit jamais être dédaigné; à plus forte raison doit-on en hâter la publication, lorsque, comme celui de M. Paquin, il promet d'être instructif, intéressant et bien fait.

Nous avons à notre bureau une liste sur laquelle nous recevons les noms de ceux qui veulent souscrire à cet ouvrage.

Nous venons de recevoir le premier numéro d'un nouveau journal, "L'Echo de la Presse," publié à Saint Thomas (Montmagny) par S. H. E. Roy, Propriétaire. Cette nouvelle feuille, dont le Prospectus a déjà paru il y a quelques temps, n'entend pas se mêler fortement de politique: elle ne paraîtra que l'organe fidèle des autres journaux. La Morale et la Religion seront toujours respectées, et les intérêts des Cultivateurs spécialement défendus. Ce journal paraît le vendredi, et le prix d'abonnement est de 7s. 6d.

Nous souhaitons bon succès à notre nouveau confrère, et ne doutons pas qu'en remplissant fidèlement les promesses de son Prospectus, il ne parvienne à être des plus utiles.

Il paraît qu'il va paraître à Prescott un nouveau journal Réformiste sous le nom de "Prescott Telegraph" ce journal sera sous la direction de M. Merrill, ci-devant éditeur et propriétaire du Herald de Kingston. Comme M. Merrill a toujours été un avocat sincère de la Réforme, on regarde son journal comme devant être d'un puissant secours pour la cause Réformiste.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

MM. Joseph Larocque, ci-devant supérieur du séminaire de St. Hyacinthe; François Roussault, curé de St. Vincent de Paul; et Venant Pilon, directeur du collège de Chambly, viennent demeurer à l'évêché de Montréal.

M. Joseph Sabin Raymond remplace M. Joseph Larocque, en qualité de supérieur du séminaire de St. Hyacinthe.

M. Etienne Lavioie, chanoine honoraire de la Cathédrale, est transféré de la cure de la Longue Pointe à celle de St. Vincent.

M. Thomas Caron de celle de St. Martin à celle de Châteauguay.

MM. Bourassa de St. Hermas à St. Martin

Lecours de Châteauguay à l'Isle du Pads.

Marcotte de l'Isle du Pads à Lavaltrie.

Neyron de St. Benoit à St. Henri de Mascouche.

Perrault de St. J. Chrysostôme à Ste. Philomène.

Octave Paquet est nommé à la cure de St. Raphaël de l'Isle Bizard.

Pelletier à celle de Ste. Brigitte.

Drapeau à celle de la Longue Pointe.

Prault à celle de St. Benoit.

Poulin à celle de St. Hermas.

Caisse à celle de St. Bruno.

Lasnier à celle de St. Bernard de Lacolle.

Resther à celle de St. Jean Chrysostôme.

Pominville vicaire à l'Assomption.

Huot vicaire à Beauharnois.

Marsoluis vicaire à St. Rémi.

Champoux vicaire à St. Jacques de l'Assomption.

Hicks vicaire à Chambly.

Champeau vicaire à St. Lin.

Clément vicaire à St. Pie.

Piette vicaire à Sorel.

St. Aubin missionnaire au Grand Calumet.

J. Ed. Leblond missionnaire dans les Townships de l'Est du St. Laurent. Ce jeune prêtre a commencé sa carrière dans le St. ministère, en allant porter secours aux malades des abris.

MM. Gagné, Brats et Mercere se retirent de l'exercice du ministère.

Le R. P. Driscoll est parti pour New-York.

M. Moreau curé des Cèdres est venu travailler aux abris.

NOMINATIONS.

La Gazette Officielle de samedi contient, entre autres nominations, les deux suivantes:

Thos. Edmund Campbell, Ecr. est nommé Député-Gouverneur pour signer des mandats d'argent (Money Warrants) et des licences de mariage dans la Province du Canada.

Thomas A. Begly, Ecr. est nommé Secrétaire des Travaux Publics.

ARRIVÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Son Excellence le gouverneur-général et Lady Elgin sont débarqués ce matin, à neuf heures, au bruit du canon, et se sont rendus à l'hôtel de Payne, précédés des membres du conseil de ville, du corps des magistrats, et des diverses sociétés nationales. En allant à la rencontre de Leurs Seigneuries les sociétés étaient dans l'ordre suivant: la société St. André, la société St. Patrice, la société St. George et la société Saint Jean-Baptiste; en remontant la dernière se trouvait la première, et ainsi de suite. Malgré le mauvais temps et une pluie abondante, la population, à tous les degrés, encombrait les rues et les fenêtres des maisons. Les diverses sociétés ont sorti leurs bannières, et la nombreuse et belle société saint Jean-Baptiste déployait ses drapeaux, ses bannières et ses nombreux insignes, avec le même luxe que le jour de la célébration patronale; seulement sa musique habituelle lui manquait par un malentendu qui ne fait pas honneur à notre musicien Canadien, M. Sauvageau. Les rues de la Basse-Ville étaient ornées de sapins, et des maisons descendaient de nombreux

pavillons. Deux arcs de verdure avaient été dressés, l'un au pied de la côte de la Basse-Ville, et l'autre entre l'hôtel de Payne et la maison de l'honorable Black; Le maire accompagnait son Excellence dans le carrosse aux armes des Elgin et Kincaidine, et le carrosse de lady Elgin suivait celui de son noble époux; dans le même carrosse étaient lady Lambton (sœur de lady Elgin) et lady Russell. Le cortège défila entre deux haies de soldats et au son d'une bruyante musique. A son arrivée au haut de la côte, Son Excellence était saluée par le clergé et les 400 élèves du séminaire de Québec placés sur une plate-forme élevée et préparée exprès. Les horras des nombreuses compagnies de pompier en uniforme, s'accueillaient également à son arrivée à l'hôtel de Payne, de la pente du glacis nouveau.

Son Excellence fit annoncer qu'elle recevait de suite les adresses des diverses sociétés et remettait à deux heures cet après-midi la réception de celle de la Corporation; alors les diverses adresses furent lues par les présidents respectifs, auxquelles adresses Son Excellence répondit verbalement de manière à faire comprendre, qu'il possédait une grande facilité d'élocution. Les beautés naturelles de l'ancienne capitale du Bas-Canada, les nouvelles et anciennes associations littéraires, son urbanité, sa loyauté proverbiale, et les souvenirs de lady Elgin qui habita quelques temps parmi nous avec son père, le Comte Durham, ont à peu près formé la matière d'une réponse dont l'a-propos et la convenance ont frappé tout le monde. Journal de Québec de jeudi.

Nous n'avons pas encore remercié ceux de nos confrères qui ont signalé l'agrandissement et les changements de notre feuille. Nous le faisons aujourd'hui aussi cordialement que possible, et espérons que ceux qui n'ont pas encore fait mention des Melanges Religieux depuis qu'ils paraissent sous un nouveau format, n'ont été animés par aucun mauvais motif, mais au contraire que c'est un pur oubli causé par le grand nombre d'occupations.

Samedi soir, il y a eu une allarme de feu; mais les pompiers qui se sont immédiatement rendus au lieu du sinistre, ont pu arrêter les progrès de l'incendie qui sinist déclaré, dans une voute, dans la Rue St. Alexis.

Nous avons eu un bien beau temps jusqu'à dimanche soir. Mais depuis hier matin le temps a changé, et nous avons eu de la pluie jusqu'à ce matin.

LA MALADIE.

Le chiffre des malades excède encore 800, et celui des morts est encore bien grand, comme on peut le voir par le tableau suivant:

Table with 2 columns: Date and Statistics. Rows for Sept 21, 25, 26, 27.

Cette semaine il en est mort 89. La semaine précédente les morts ont été de 100.

Diminution cette semaine 11. Renvoyé durant la semaine finissant le 25 433.

Nous n'avons reçu aucune nouvelle plus récente du Théâtre de la guerre au Mexique.

OMISSION.

Dans notre feuille du 21, nous avons donné "un état abrégé des affaires d'Ecole de 1847"; en mettant en pages, le mot Minerve a été oublié. Aussi, nous faisons-nous de rectifier cette omission et de reconnaître à la Minerve la propriété de cet article.

CORRESPONDANCES.

M. D. M. Québec, 2 lettres; merci des informations. M. W. F. H. Kingston, lettre et remise; 9d. à payer pour le port. M. H. D. Caraque, lettre; le journal sera expédié; pour le port; 1s. 10d. à payer. M. J. B. St. Jacques; lettre; merci.

Nous sommes forcé de remettre plusieurs morceaux de littératures et autres pour faire place aux nouvelles si intéressantes d'Europe.

BULLETIN COMMERCIAL.

A New-York, le 22 et le 23, il y a eu quelques transactions dans la fleur qui s'est vendue \$5 75 et \$5 77. Bruits de plusieurs faillites. A Buffalo, le 22 et le 23, peu d'affaires. La fleur à \$5, \$4 97 et \$4 87. A Québec, durant les deux semaines finissant le 25, les prix ont été comme suit: Pin blanc, qualité inférieure 3d., supérieure de 3d. à 5d. Pin rouge, 9d. et 9d. Chêne Ic. 2d. Orme, première qualité 8d. et 9d. 2de. qualité de 5d. à 9d.

Depuis 1825, le commerce colonial n'a jamais été aussi peu actif. Cette non-activité, s'est surtout fait sentir dans le commerce de bois dans le dernier mois; cependant nous croyons que le pire est passé, et que l'on paraît avoir plus de confiance. Dans tous les cas, depuis l'arrivée du steamer, les transactions ont été plus considérables, et tout ensemble, on peut dire que l'anxiété et les appréhensions sont bien diminuées.

A Montréal, les prix des marchés sont les suivants:

MARCHÉ NEUF.

Orge, de 2s 9d à 3s; pois, de 3s 9d à 4s 6d; patates, de 1s 8d à 2s; miel, de 5d à 6d; bœuf, de 4d à 7d; mouton par quartier, de 2s 6d à 7s 6d; agneau, de 1s 8d à 4s; veau, de 3s à 10s; porc par lb., de 5d à 7d; beurre frais, de 10d à 1s; beurre salé, de 7d à 8d; fromage, de 6d à 7d; sucre d'érable, de 4d à 5d; œufs frais, de 6d à 7d; perdrix, de 2s 6d à 3s; oignons par qt., 7s 6d à 8s; fleur par quintal, de 15s à 17s; bœuf par 100 lbs., de 2s 6d à 3s.

Ces détails du marché de Montréal sont extraits du Montreal Gazette d'hier, et ceux qui les précédent nous sont fournis par le Morning Chronicle de Québec.

DECES.

A Chambly, le 24, après une courte maladie, Gabriel ymond, écr, médecin, âgé de 41 ans.

LE MOYEN, LE SEUL ET UNIQUE MOYEN DE S'ENRICHIR.

Tous les jours, nous entendons des centaines de personnes se plaindre qu'elles sont pauvres et très-pauvres. Et pourquoi? Parce qu'elles ne reçoivent pas d'encouragement.

L'encouragement, de qui vient-il? Du public.—Que faut-il faire pour l'obtenir? Etre connu.—Comment se fait-on connaître? En s'annonçant.—Comment s'annonce-t-on? De deux manières.

La première, par son enseignement. L'enseignant se place d'ordinaire sur sa porte ou au-dessus. Un passant regarde, lit et se souvient; un autre fait de même. En sorte que, dans une journée, il peut se faire que plusieurs centaines de personnes aient vu cette enseigne.

Qu'est-il besoin d'en dire davantage? Nos lecteurs doivent se rappeler l'histoire de plus d'un homme, de milliers d'hommes qui se sont enrichis par le moyen des ANNONCES, et qui autrement seraient demeurés dans la misère à tout jamais.

Ainsi encore une fois, nous le répétons: 1. L'encouragement vient du public; 2. Le public ne l'accorde qu'à ceux qu'il connaît; 3. On ne se fait bien connaître qu'en s'annonçant; 4. On ne s'annonce bien que par les journaux; 5. L'annonce par cette voie est le MOYEN, LE SEUL ET UNIQUE MOYEN DE S'ENRICHIR.

Lecteurs, ne perdez pas de vue ces cinq vérités; c'est votre intérêt que vous consultez, en suivant les directions.

Ne regardez pas à quelques misérables francs; ANNONCEZ, ANNONCEZ, ANNONCEZ, ET VOUS VOUS ENRICHIREZ! Nous vous donnons un bon, un excellent conseil, ayez bien soin de le mettre à profit, et ne manquez pas de vous souvenir des MELANGES RELIGIEUX qui ont toujours leurs colonnes à votre disposition.

N. B. Les ANNONCES, etc. peuvent être jetées à la poste.

PORTRAIT DE FEU M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSEIN D'UNE RESSEMBLANCE PARFAITE EXECUTE A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNES attendent de jour en jour une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre, et de ce bon citoyen qui veut de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme.

Prix de chaque copie 2s. 6d. pour le Clergé. 2s. pour les membres de la Tempérance. 2s. pour les personnes qui auront souscrit à notre magasin avant l'arrivée du Portrait.

CHAPLEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire. Montréal, 24 septembre 1847.—tm.

INFORMATION DEMANDEE.

TOUTES personnes qui pourraient donner des INFORMATIONS sur le nommé LOUIS JODOIN, cultivateur de Boucherville, sont priées de les adresser au Curé de Boucherville.

Louis Jodoin a quitté son domicile il y a trois semaines et l'on en a plus entendu parler. C'est un homme de quarante-un ans, d'environ cinq pieds et demi, cheveux gris, mais teints blond. Il avait un gilet d'étoffe grise, une veste de soie noire, pantalons de drille carrotté, souliers de bouff avec pièces, chapeau de paille avec crêpe, chemise de coton barré bleu et blanc. Il avait avec lui un chien de moyenne taille; ce chien a le cou, le ventre et les pattes blanches, le reste de son corps est noir.

M. les Curés sont priés de s'intéresser à ce sujet. 24 septembre 1847.—qf.

MANUEL DE TEMPERANCE.

PAR LE R. P. CHINIQUY. RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. MM. CHAPLEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHÉ.

21 sept.—qm.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

PROSPECTUS.

MEMOIRES HISTORIQUES SUR L'EGLISE DU CANADA, ET LE PAYS EN GÉNÉRAL, DE 1534 à 1847.

Le Révérend M. Paquin, Prêtre, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre. Déjà le Prospectus a été publié par la Presse Canadienne. [Voir Mélanges Religieux... Revue Canadienne... Mineur.]

Le No. du 23 avril dernier, [Mélanges Religieux...] contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société, qui ont pu parcourir, approcher et étudier les Mémoires Historiques sur l'Eglise du Canada, etc.

En publiant aujourd'hui le fruit d'un grand nombre d'années de travaux, de recherches, de compilations faites avec le plus grand soin, M. Paquin cède au désir de ses nombreux amis. Cette publication n'est pas pour lui une opération mercantile, qui ne convient pas au caractère sacré dont il est revêtu: c'est une dette qu'il entend payer à l'Eglise du Canada, comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a pas eu la prétention d'écrire l'Histoire de l'Eglise du Canada, pas plus que l'Histoire de son Pays: les travaux apostoliques, auxquels il s'est dévoué, ne le lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'Histoire d'un Pays comme le nôtre, surtout, devait être ajournée à des temps plus reculés, pour pouvoir être marquée du cachet de l'indépendance et de l'impartialité. Le citoyen, quel qu'il soit, qui a vécu au milieu d'événements contemporains, qui a pu y être mêlé soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien; quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'Histoire du Canada. M. Paquin ne veut pas, comme l'Avare, jouir seul de ce précieux trésor. Il veut fournir à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer pour remplir leur mission de l'exemple du passé; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis. Récompenser, blâmer les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout: Archives Ecclésiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des Communautés Religieuses, Archives des Greffes, de nos Cours, etc., il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné ni soins, ni dépenses. Dans ses Mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable ecclésiastique a cru devoir joindre à ces Mémoires une riche galerie biographique qui contiendra tous les noms des citoyens qui se sont distingués par des services rendus au Pays, à quelque titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec des notes sur chacun d'eux. Idem des Membres des Communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondatrices des Communautés Religieuses de Femmes, Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'Administration, etc. Tableau des principales familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays. Généalogie, etc. Notice sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes nos Eglises, époques de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissements renferment de précieux, comme Tableaux, Sculptures, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux. En résumé, nous dirons en un mot, que les Mémoires de M. Paquin sont une riche mosaïque où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sont de nature à l'intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent; CHAPLEAU ET LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire; J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent; et l'Imprimeur LOUIS PERKAULT, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne.—L'on souscrit aussi au Bureau des MELANGES.

L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in-8vo. sur caractères neufs et papier superfine. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, sitôt la liste des abonnés assez forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coûtera 5s. broché, ou 6s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison. 28 septembre 1847.—no.

PENSIONNAT DES DAMES DU SACRE CŒUR.

LES DAMES DU SACRE CŒUR, à St. Jacques de l'Acadian, désirent informer le public qu'elles ont ouvert de nouveaux leurs Classes le premier de septembre. Ces Dames enseignent toutes les branches de l'Éducation nécessaires ou utiles aux jeunes Demoiselles; telles que la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'arithmétique, la musique, le dessin, la couture, etc. etc. Quant au ou trousseau, on peut savoir les particularités en s'adressant à leur couvent. La pension est de £12 10 0. 17 septembre 1847.—um.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.



LES SOUSSIGNES ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur sera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPLEAU ET LAMOTHE. Montréal, 14 sept. 1847.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPLEAU & LAMOTHE. AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

ANNONÇANT à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement. Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochantes à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Dans brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES. N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse. ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre, et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboires Burettes etc. N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à St. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEIGNEURS si avantageusement connus de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés d'une manière nouvelle. L'Établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir. Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison. Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part. Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, à la fin de juillet, ou au commencement d'août. A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public et des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT.

EXTRAIT 1er. avril 1847. BALANCE due ce jour aux Déposants, tel que montré par Bétail, £29350 3 9

31 juillet. Montant déposé du 1er. avril à ce jour, £41477 18 6 Montant retiré, 21410 13 6

20067 5 0 Balance due ce jour aux déposants, £49417 8 9 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier, Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, No. 46, Grande rue St. Jacques.

COLLEGE JOLIETTE.

LE BEL ÉTABLISSEMENT, fondé à l'Industrie par la libéralité de l'honorable B. JOLLIETTE, est maintenant placé sous la direction des Clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ERE. ANNÉE. Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise. Arithmétique. Histoire Sainte et Cours religieux. Histoire ancienne (en anglais). 2ME. ANNÉE. Syntaxe des deux langues. Histoire du Canada. Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de dessin linéaire. Géographie. Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique. Style épistolaire et composition dans les deux langues. Histoire Romaine (en anglais). Tenu des livres.

3ME. ANNÉE. Les principes de la Littérature. (Belles-Lettres.) Algèbre et Géométrie. Rhétorique. Étude de la Constitution du pays. Histoire de France par la méthode analytique. Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes. Composition et discours en Anglais et en Français. 4ME. ANNÉE. Physique, Chimie appliquée aux arts, etc. Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc. Astronomie. Compositions Anglaises et Françaises.

5ME. ANNÉE. Logique, Métaphysique, Morale. Architecture et économie politique. Compositions et discours dans les deux langues. Les Élèves qui, ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent Cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement chaque année, à tous ceux qui, ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture; des prix seront donnés aux meilleurs narrateurs. Des examens publics auront lieu à différentes époques de l'année, et une distribution solennelle des prix précédera les vacances.

CONDITIONS: Enseignement et logement £3 par an, payables d'avance. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'établissement. REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur. REV. F. I. LAHAYE, Sous-Directeur. M. E. CHAMPAGNEUR, M. N. M. A. FAYARD, M. L. CHRETIEN, M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.

20 sept. 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah, Francis Hincks, H. Mulholland, L. H. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis.

VIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7½ Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4 Chaque insertion subséquente, 0 0 10 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les A. annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne, MM. FABRE & CIE., Libraires. VAL. GUILLET, Eer. N. P. M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. M. P. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.